



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 18 JUILLET 2014 À 18 HEURES**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 12  
Votants : 22

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

**Présents :**

Mesdames BAYOL Anne, LEBOUL Françoise, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, TABORSKI Catherine et Messieurs BUJOT Jean-Claude, CUNNAC Bernard, DELMAS Eric, DUTHOIT Dominique, POMMET Bernard, VERGÉ Jean-Pierre.

**Pouvoirs :**

Madame LAMOTTE Anne donne pouvoir à Monsieur Bernard POMMET.  
Madame AL-GAMRA Esmâ donne pouvoir à Madame Véronique PERRIER.  
Monsieur JEANNE Frédéric donne pouvoir à Madame Anne-Marie MELLET.  
Monsieur LEPINE Hervé donne pouvoir à Madame Catherine TABORSKI.  
Monsieur HOUZE Christophe donne pouvoir à Madame Françoise LEBOUL.  
Monsieur MANGION Christophe donne pouvoir à Monsieur Dominique DUTHOIT.  
Monsieur YEFSAH Matthieu donne pouvoir à Monsieur François LEPINEUX.  
Madame BOUIGUE Sylvie donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre VERGÉ.  
Monsieur ZANATTA Thierry donne pouvoir à Monsieur Eric DELMAS.  
Madame GARCIA Nelly donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BUJOT.

**Absente :**

Madame GILLAUX Sophie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :** 20 heures 30.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bernard POMMET.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte-rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté. Ensuite il demande à l'assemblée qui accepte de rajouter deux points au conseil concernant des demandes de subventions pour les écoles et la maison de la place.

### 8.1 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS.

Confère le procès-verbal de l'élection.

### 8.2 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour les écoles.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux aux écoles.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées :

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix € HT
SOCIETE DUNAC	Mise en place d'une alarme incendie	2 067,38
ETABLISSEMENT LAHIL	Fourniture et pose de rideaux	1 455,41
ETABLISSEMENT LAHIL	Bandeaux en tissu	868,60
SAS SAINTES RG	Démolition de murets	950,00
SAS SAINTES RG	Démolition de dalle	1 850,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 669,60</b>

Cette proposition pour un montant total hors taxe de 2 669,60 € HT apparait être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation au vote : 0

### 8.3 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour la maison de la place.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux sur la maison de la place.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées :

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix € HT
EURL LOIAS MICHEL	Fourniture et pose de gouttière	2 427,00

Cette proposition pour un montant total hors taxe de 2 427,00 € HT apparait être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.